

**N° 176/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

**Objet de la délibération :**

Adhésion à l'association du Mouvement Français pour la Qualité (MFQ)

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	49
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE à Gérard COULET

**Procuration**

Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE

**Suppléé(e)s**

Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLOT

**Excusé(e)**

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY, Emmanuel VIENNET

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Mouvement Français pour la Qualité Bourgogne Franche-Comté est une association de loi 1901 dont le siège social se situe au 4 avenue Villarceau à BESANCON. Acteur engagé dans l'amélioration continue depuis 30 ans, le Mouvement Français pour la Qualité est doté d'un Conseil d'Administration représentatif des composantes géographiques et économiques de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les valeurs de l'association sont l'écoute active, le respect mutuel, le partage, l'audace et l'implication.

En devenant membre de l'Association, la CCLL pourra faire part de ses besoins d'audit de ses services et ses propositions seront étudiées. Les audits seront ensuite planifiés sur une période de six mois ou un an. Ils seront réalisés par des auditeurs expérimentés et suivis par un animateur, dans le respect de la charte de fonctionnement de MFQ.

Dans le cadre d'une réflexion quant à l'amélioration continue des services en faveur de la population dans un premier temps (France Services et Centre Intercommunal d'Action Sociale) et dans l'objectif d'obtenir le label Marianne, il est proposé d'adhérer à l'Association du Mouvement Français pour la Qualité pour l'année 2023.

Le montant de la cotisation est fixé à 480 euros pour 2023.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité l'adhésion à l'Association du Mouvement Français pour la Qualité et autorise le Président à payer la cotisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-176-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

